

Conseil municipal de Sèvremoine

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 54

Date de la convocation : 22 avril 2022

**Le jeudi 28 avril deux mille vingt-deux, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.**

**Conseillers municipaux présents :** (54) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Aurélie Brunet, Georges Brunetière, Stéphane Buron, Richard Cesbron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard (sauf pour la délibération 2022-025), Marie David Juchs, Aglaë De Beauregard, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérviviere, Cécile Fleurance, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrec, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Benoit Martin, Jean Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

**Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :** (3) Gaetan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Virginie Neau.

**Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote :** (10)

Absents	Délégation de vote à
Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Claude Brel	Georges Brunetière
Jean-Marie Frouin	Chantal Gourdon
Cyrille Chiron	Claudine Gossart
Bernard Delage-Damon	Christian Gaborit
Christelle Dupuis	Aurélie Brunet
Guillaume Fillaudeau	Catherine Brin
Lydie Jobard	Marie Annick Renoul
Quentin Mayet	Philippe Bacle
Tiffany Portemann	Geneviève Gaillard

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie Avy

**DELIB-2022-069 : Dénomination du parc de l'étang de la Croix verte – St Macaire en Mauges**

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	61	1	0

- DENOMME le parc situé à côté de l'étang de la Croix verte sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges : Parc Marie-Claire Coiffard.

**DELIB-2022-070 : Avance de trésorerie au Centre communal d'action sociale de Sèvremoine**

Votants	Pour	Contre	Abstention
64	63	0	1

- APPROUVE le versement d'une avance de trésorerie au Centre communal d'action sociale de Sèvremoine pour un montant de 150 000 euros
- APPROUVE la convention correspondante définissant les modalités de remboursement de cette avance de trésorerie
- AUTORISE Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et Achats, à signer la convention.
- AUTORISE M. Le Maire ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et Achats, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

**DELIB-2022-071 : Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents**

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- APPROUVE le versement d'une avance de trésorerie au Centre communal d'action sociale de Sèvremoine pour un montant de 150 000 euros
- AVALISE ces créations et transformations de postes dont :
  - La création d'un poste de travailleur social à mi-temps au sein de la Direction Santé Solidarités et Vieillesse,
  - L'ouverture d'un grade d'avancement en filière technique en vue de la nomination du chef de centre technique du secteur Sud suite à sa réussite au concours,
  - L'ouverture des grades d'avancements permettant la nomination à l'avancement de grade des agents remplissant les conditions dans l'année 2022.
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1<sup>er</sup> mai 2022.
- IMPUTER les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

**DELIB-2022-072 : Fixation du nombre de représentants en Comité Social Territorial, Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail, paritarisme et recueil des avis des collègues**

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- FIXE le nombre de représentants titulaires en Comité Social Territorial et en Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail à 5 pour le collège des représentants du personnel et à 3 pour le collège des représentants de la collectivité.
- FIXE à égalité des membres titulaires le nombre de suppléants des représentants des deux collèges en CST et en F3SCT.

- RECUEILLE formellement l'avis cumulatif des deux collègues membres.

### **DELIB-2022-073 : Attribution de la subvention Coup d pouce jeune 2021**

Votants	Pour	Contre	Abstention
64	64	0	0

- APPROUVE l'attribution des subventions Coup d pouce jeune à 1 association sportive nommée dans le tableau ci-après, pour un montant total de 40 euros

COMMUNE DELEGUEE	ASSOCIATIONS	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION
St André de la Marche	EDM Gym Section éveil	2	40 €
Total	2	2	40 €

### **DELIB-2022-074 : Demande de subventions pour l'élaboration d'un Schéma directeur immobilier et énergétique**

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	61	0	2

- APPROUVE l'élaboration d'un Schéma directeur immobilier et énergétique sur le patrimoine bâti communal
- ACTE le dépôt de candidature à l'AAP SEQUOIA 3 pour l'aide au financement des actions de réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique
- SOLLICITE auprès de l'ADEME et de la Banque des Territoires des subventions au plus haut taux possible
- S'ENGAGE à respecter les indicateurs et critères de suivi des actions, et notamment le pilotage global du projet à l'échelle des 6 communes nouvelles
- AUTORISE Monsieur le Maire ou M. Thierry Rousselot, Délégué à la Transition écologique, à signer les conventions de financement et tout autre document se rapportant à ce dossier.

### **DELIB-2022-075 : St Germain sur Moine – ZAC des Bottiers – Avenant n°5 au Cahier des Charges de Cessions de Terrains**

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	57	1	5

- APPROUVE l'avenant n°5 au CCCT fixant la surface de plancher maximale de l'îlot 4B au sein de la ZAC des Bottiers,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer cet avenant.

### **DELIB-2022-076 : St Germain sur Moine – Rue des Mauges – Acquisition de terrain**

- ABROGE la délibération n°2021-115 du 1<sup>er</sup> Juillet 2021,
- ACQUIERT la parcelle cadastrée 285 C 71 à St Germain sur Moine de 853 m<sup>2</sup> pour un montant global de 52 455 € auprès des Consorts Guibert,
- PREND en charge les frais de l'agence Nestenn de Vallet, s'élevant à 5 115 €, et de notaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié auprès du notaire du vendeur.

**DELIB-2022-077 : St André de la Marche – Zone d’activités Actipole Loire – Cessions de terrains à Alter Public**

Votants	Pour	Contre	Abstention
64	63	0	1

- CEDE les parcelles cadastrées 264 B 1648, 1651 et 1652, d'une superficie globale de 11 506 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, à ALTER, les frais étant pris en charge par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès du notaire de l'acquéreur,
- IMPUTE cette recette sur le budget principal.

**DELIB-2022-078 : St Macaire en Mauges – Rue de Bretagne – Acquisition de terrain**

- ACQUIERT les parcelles figurant dans le tableau ci-dessous, d'une surface globale de 356 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique auprès de chaque vendeur,

Parcelles à découper	Parcelles à acquérir	m <sup>2</sup>	Nom du propriétaire vendeur
137 p	455	119	M PASQUET Serge
138 p	457	26	Indivision CHAUVIERE
273 p	465	36	M MORIN Jacques
274 p	467	25	M MORIN Jacques
277 p	470	69	M et Mme MOREAU Pierre Marie
146 p	462	4	M et Mme MARTIN Eric
145 p	460	77	M et Mme BARREAU Alain
Total		356	

- PREND en charge les frais de géomètre et de notaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer les actes notariés, auprès des notaires des vendeurs,
- INTÈGRE ces parcelles au domaine public communal.

**DELIB-2022-079 : Montfaucon-Montigné – Désaffectation et déclassement en vue d’aliénation du domaine public**

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	61	0	0

- CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public,
- PRONONCE le déclassement de cette parcelle.

**DELIB-2022-080 : St Macaire en Mauges – Désaffectation et déclassement en vue d’aliénation du domaine public**

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- CONSTATE la désaffectation des terrains cadastrés 301 AK 270, 479, 510, 526, 527, 535, 553 et 588,
- PRONONCE le déclassement de ces terrains.

### **DELIB-2022-081 : St Macaire en Mauges – Voirie rurale - Création de servitudes**

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
63	63	0	0

- CONSTITUE une servitude de réseau d'eaux pluviales sur les parcelles privées cadastrées 301 WE 138, 120, 117 dans le village de la Pinelière à St Macaire en Mauges,
- PRECISE que les frais de constitution seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié correspondant.

### **DELIB-2022-081 : Tillières – Dénomination de Lieux-dits**

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
64	64	0	0

- CRÉE le lieudit La Basse Bodinière à Tillières, situé sur les parcelles 349 ZA 96-93-94-95-97-06,
- CRÉE le lieudit La Haute Bodinière à Tillières, situé sur les parcelles 349 ZC 13-103-155-156-157-158-88-87-86-90-106,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération et à effectuer les démarches nécessaires à la création de ces lieudits.

**Le Maire, Didier Huchon,**

